peut acquérir que par la comparaiſon des cours des Changes d'une année à l'autre, le Legiſlateur qui fait cette obſervation doit s'occuper ſur le champ des moyens de reparer cet inconvénient, & ces moyens ſe réduiront à fournir à la maſſe générale des conſommations des Peuples Commerçans, un plus fort contingent de ſes productions, de ſon induſtrie, & à diminuer la quantité des matieres qu'il tire d'ailleurs en tâchant de les trouver chez lui-même. En partant de cette ſuppoſition que toutes les balances particulieres fuſſent à notre déſavantage, vos Gazettes me ſuffiront pour démontrer la poſſibilité de réparer un mal d'autant plus dangereux qu'il nous mineroit ſourdement & ſans qu'on s'en apperçut.

Je trouve, Monſieur, dans une de vos feuilles, Province N° 51, année 1763, page 224 & ſuivantes, des réflexions ſur l'exportation des bleds dont je me ſervirai pour faire voir la poſſibilité de réparer ce mal en ſupoſant qu'il fut réel.

L'Auteur de ces réflexions avance qu'il n'y a pas plus de 8 millions d'hommes à nourrir en Europe par les nations qui recueillent plus de grains qu'elles n'en conſomment; que ſi la france concouroit à la nourriture de ces 8 millions d'hommes, elle pourroit tout au plus dans la concurrence prétendre à la nourriture d'un quart des hommes à pourvoir: encore, *ajoute-t-on*, ne le feroit-elle que dans le cas où elle vendroit à meilleur marché que les autres pays. Il ſeroit difficile de penſer que notre culture ne fut pas en état de fournir ce ſuperflu, puiſque la France a nourri autre fois plus de 20 millions d'hommes, & qu'elle exportoit encore des grains en très-grande quantité.

En partant de ce calcul, ſi nous nourriſſions 2 millions d'ames par nos blés exportés de chez nous, cette opération nous procureroit une conſommation de cinq millions de ſeptiers de plus; cette quantité de grain exportée & conſommée dans les marchés étrangers, feroit entrer en France 85 millions d'argent, en ſupposant le ſeptier vendu à 17 ℔. Outre le bénéfice nous pourrions encore tirer celui de la navigation qui monteroit au moins à 10 millions, en ne mettant le prix du fret qu'à 40 ſ par ſeptier. Les nations qui conſommeroient cette fourniture, deviendroient donc nos débitrices d'une ſomme de 95 millions. Suppoſons maintenant que nos beſoins de caſtors, de marchandiſes de l'Inde & de rabac continuant de nous être fournis par l'Angleterre, ils nous miſſent dans le cas d'éprouver dans notre balance particuliere avec cette Nation, une différence de 30 millions que nous aurions à ſolder. Je demande s'il ſeroit indifférent pour nous de faire payer ces 30 millions par d'autres Nations, ou de les payer nous-mêmes, s'il ſeroit indifférent que, cette ſomme étant payée par d'autres Nations nos débitrices, il entrât encore en France 65 millions de plus qui ſerviroient à compenſer d'autres balances particulieres s'il s'en trouvoit avec leſquelles nous perdiſſions? Je demande s'il ſeroit indifférent que par ce moyen les changes devinſſent avantageux à la France, au point que toutes les marchandiſes qui s'importeroient chez elle ou qui s'en exporteroient, baiſſaſſent de prix conſidérablement? Je ne penſe pas qu'on puiſſe le croire.

Perſonne n'ignore combien il eſt important en général pour une Nation, que la balance de ſon Commerce lui ſoit avantageuſe. On a entendu cette maxime, & on la repete ſans ceſſe. Mais eſt-ce aſſez de connoitre cette vérité générale? S'apperçoit-on en liſant le Cours des Changes, de quel côté panche la balance? Si on s'apperçoit que nous perdons un pour cent avec quelque Nation, ſçait-on combien de millions repréſente cet un pour cent de perte ſur les Changes. Qu'eſt-ce qu'un pour cent de perte, dira-t-on? Il n'y a pas-là de quoi s'allarmer. On changeroit bientôt de langage, ſi on ſçavoit que cet un pour cent de perte repréſente ſouvent la perte du quart ou du tiers de notre balance particuliere. Je m'explique.

On ne ſe ſert de Lettres de change dans le Commerce qu'autant que la facilité qu'elles donnent à la circulation, ſe joint à l'œconomie & au profit. Si le payement que l'on doit faire à l'étranger peut s'opérer par des Lettres de Changes avec plus d'œconomie qu'en le faiſant avec des eſpeces, on le préfere; ſi au contraire les eſpeces préſentent plus d'œconomie pour le payement, on les préferera aux Lettres de change. Le Négociant calcule ſon intérêt, & ſon intérêt fait en général celui de ſa Nation; car l'œconomie à la-

quelle il vise dans ses payemens, fait une œconomie nationale. La différence entre les remises en Lettres de changes, & les remises en matiéres d'or ou d'argent est de 4 à 5 pour cent tout au plus entre les pays voisins & nous. Ainsi si j'étois obligé de fournir en matiére, la valeur de 104 louis d'or à Londres pour en payer 100, & que je ne dusse fournir en Lettres de change que la valeur de 101, 102, 103, ou même 104 pour payer ces mêmes 100 Louis à Londres, je préférerois la voie des Lettres de change. Mais si j'étois obligé d'en fournir la valeur de 106, en me servant des Lettres de changes, lorsqu'il ne m'en couteroit que 104 pour payer en matiéres, je préférerois celles-ci jusqu'à leur épuisement.

Or, un pour cent constamment de perte de notre part avec une Nation particuliére, représente réellement pour nous la perte du quart de notre balance particuliere avec cette Nation. Si, par exemple, il résulte de notre balance particuliere avec l'Angleterre, qu'il s'est exporté de chez elle dans nos Ports pour 30, ou 40, ou 50 millions de marchandises de plus que nous n'en avons exporté dans les Ports, & que nous perdions avec elle constament un pour cent par le Change, il s'en suit que les trois-quarts de cette dette particuliere sont payés par les sommes qui sont dues à la France par d'autres nations, & que nous payons nous-mêmes l'autre quart.

Si le Change présente 2 pour cent de perte pour nous, il s'en suit que les autres nations payent la moitié de notre dette & que nous payons l'autre; s'il présente 3 pour cent de p rte, il est clair que les au tres nations payent un quart de notre dette, & que nous payons les trois autres quarts; s'il présente enfin 4 pour cent de perte, c'est une preuve que les autres nations ne nous doivent rien, & que nous sommes obligés de payer notre dette totale.

En effet si la différence entre les remises en Letties de change, & les remises en matieres d'or ou d'argent est de 4 pour cent entre les pays voisins & nous, il est évident que si nous perdons constamment un pour cent, nous perdons un quart de cette différence. Si donc l'Angleterre nous a fourni pour 40 millions de marchandises de plus que nous ne lui en avons fourni, & que nous perdions avec elle un pour cent, nous lui payons donc le quart de notre balance particuliere avec elle, c'est à-dire, que nous sommes obligés de faire passer chez elle 10 millions en especes pour solde de compte, & cette somme augmentera ou diminuera dans la proportion de la perte ou de l'avantage que nous aurons dans le cours du Change.

Voilà, Monsieur, les motifs qui me faisoient dire dans ma Lettre insérée N°. 4 de votre Gazette année 1764, que quoique consommateur de beaucoup de pain dans ma nombreuse famille, je desirois, pour le bien de l'Etat en général, & pour le mien en particulier, de le manger plus cher que je ne fais, pourvu que ce fût par une suite de l'exportation des bleds, parce que le bon marché du pain que l'on consomme en France coûte d'ailleurs très-cher, comme je tâcherai de le prouver par ma Lettre suivante, qui terminera en même tems cette espece de dissertation.

Je suis, &c.

DE CHENEVIERE SUR MARNE, *le 4 Avril 1764.*

On donne avis aux Négocians & Marchands, qu'il y a Port & Etape situés à Chêneviere sur Marne, à trois lieues de Paris, appartenant à M. d'Ormesson, Conseiller d'Etat, Intendant des Finances & du Commerce, dans lesquels lieux, lesdits Sieurs Négocians & Marchands sont invités à entreposer des marchandises de toute nature, telles que fer, chanvre, avoine, tuiles, ardoises, vin, eau-de-vie, bois à bruler, de charpente, charbon de terre & de bois, bois de charonage, toiles, lattes, carreaux, verreries, & généralement toutes sortes de marchandises pour l'aprovisionement de Paris; les marchandises de nature à être garanties de l'injure des tems, y seront entreposées dans des magasins sûrs, confiés aux soins d'une Compagnie fondée de procuration de Monsieur d'Ormesson; si quelques Négocians & Marchands desirent d'être pluséclaircis sur cet objet, ils adresseront leurs Lettres aux Directeurs des Ports & Etape de Chêneviere, chez M. Peron, au coin de la rue du Marché Palu, à Paris, ou à M. Grouftel, Conseiller intime du Duc de Bielitz, rue Hyacinte, Porte S. Jacques.

DE ROUEN, *le 25 Mars 1764.*

Importation du premier Mars au 24.

D'Oſtende, par les Navires de Philippus-Van-Maeſtricht, & Henry Roomont, 40 bouteilles d'huile de vitriol; 30 tonneaux de bois de teinture; 30 dents d'Elephant; 2 barriques, 2 barrils de pelleterie; 85 futailles d'huile; 73 barrils de mine-de-plomb; 6 barrils de litarge; 84 futailles de couperoſe; 15 tonnes, 22 barrils de ris; 4 barriques de carret; 42 futailles d'alun; 1 boîte de colle de poiſſon; 7 futailles de piment; 1 barril de gomme; 2 de bleu de Pruſſe; 37 bouteilles d'aigre de vitriol; 10 balles de poivre; 2 futailles d'ocre; 2 de colle; 20 barrils d'émery; 10 balles de chevrotins; 17 rouleaux de plomb; 1 caiſſe de cornes à lanterne; 1129 buches de bois de campêche; 3 blocs d'étain; 1 barril de peaux de caſtor; 54 meules à Talandier; 65 barrils de harengs; 5 futailles, 1 caiſſe de mercerie.

De Dunkerque, Honfleur & Tancarville, par les Navires de J. Becquet & P. Mues, l'Allege de Pierre Fremont, le Heux de J. Gallois & les Barques de Lagonche, P. Duval & P. Varet, 2 barriques, 2 caiſſes de cornes à lanterne; 40 barrils de mine de-plomb; 6 bouteilles d'aigre de vitriol; 3 balles de coton; 11 balles de lin; 2 boîtes de thé; 201 buches de bois de campêche; 1 futaille de peinture rouge; 2 futailles d'aloës; douze demi caiſſes de fer blanc; 30 barrils de raiſins; 1 barrique de terre pourrie; 3 futailles de pierre à faulx; 4 bottes d'acier; 27 ſacs de graine de lin; 11 tonneaux, 4 demi de ris; 4 futailles de couperoſe; 5 futailles de piment; 131 buches de bois de paliſſandre; 1 barrique de carret; 6 futailles d'amidon; 1 barril de coquille de nacre; 10 tonneaux de bois jaune; 8 pieces d'huile de graine; 3 quarts d'indigo; 1 panier de droguerie; 5 barriques, 3 caiſſes de mercerie; 30 tonnes de morue; 1 grenier de charbon de terre; 63 balles, 4 ballots de coton; 460 mines d'avoine.

De Rotterdam, par les Navires de J. Trimantin, Jan Snock, & celui de Hidde-Jans, qui a échoué près Quilbeuf, 22057 fromages; 3 barrils de muſcade; 47 futailles de ceruſe; 4 futailles de garance; 3 barrils d'ocre & rouge brun; 103 pieces de bois de teinture; 1 ſuron de canelle; 3 barrils de litarge; 2 barrils de mine-de-plomb; 1 balle de plumes; 6 tonneaux de ſucre; 2 boucauds de girofle; 1 barril d'arſenic; 20 barrils, 13 balles de poivre; 16 barrils de fil de fer; 1 boîte de thé; 17 barrils, 4 caiſſes de clincaillerie; 1 futaille de pierre-ponce; 8 futailles, 8 barriques de ſoufre; 13 blocs, 2 barrils d'étain; 7 paquets de baleine coupée; 12 paquets de fanons, d°; 46 barriques 90 futailles, 29 barrils d'huile d°; 10 futailles d'azur; 11 barrils, 28 bottes d'acier; 3 caiſſes, 8 ballots, 2 paquets de drogueries; 29 barriques, 76 barrils d'huile de morue; 189 barrils de morue; 6 balles de coton; 4 barrils de limes; 1 barril de beurre; 1 balle, 1 caiſſe de papier; 40 gonnes de ſaumons; 26 barrils de bray; 13 d° de gaudron; 160 meules à aiguiſer; 4 futailles, 7 feuilles, 1 barril de cuivre; 275 pieces de plomb; 3 futailles de ſandarac; 4 balles de bois moulu; 1 barril de vermillon; 2 barriques d'orge pelée; 8 bouteilles d'huile de vitriol; 6 d° d'aigre d°; 1 coffre de pipes; 2 balles de noix-de-galles; 1 futaille de mitraille; 1 paquet de peaux de lievre; 124 buches de bois de campêche; 4 futailles de couperoſe; 4 caiſſes, 3 barrils, 1 ballot, 1 boîte d'épicerie & droguerie.

D'Harfleur, par le Heux de P. Durand, 200 mines d'avoines.

De Cherbourg, par le Navire & les Heux de Ant. Duqueſné, Simon le jeune & J. Hamel, 1 ſac de noix-de-galle; 14 balles de coton; 84 tonneaux de cendres de varec; 44 caiſſes, 6 barrils de ſavon; 1 balle de racine de pirette; 1 barril de gomme arabique; 184 paniers de glace; 2 ballots de cumin; 6 d° de racine de garance; 2237 ℔ de mar d'huile; le reſte en beurre.

Du Havre, par les Alleges de J. F. Belloncle, J. Douchelin, & J. Fournier, 68 caiſſes, 485 demi-caiſſes de ſavon; 15 balles de graine de luzerne; 4 pieces, 5 demi pieces d'huile d'olive; 109 balles, 12 ballots de coton en laine; 6 ſacs d'alun; 4 balles d'agnelins; 10 barriques, 45 quarts, 18 ſacs de caffé; 30 barriques, 15 quarts de ſucre terré; 58 barriques, 2 barrils de ſucre brut; 1 cave de ſirop; 43 paquets de caſſe; 14 balles de laine; 64 caiſſes, 202 demi-caiſſes d'oranges & citrons; 9 caiſſes de prunes de Brignoles; 67 blocs, 6 barrils d'étain; 11 barriques, 2 quarts d'indigo; 30 bar-

rils de figues ; 1 barril de piment ; 7 barrils de c trons & ananas confits ; 2 ſacs, 1 paquet de gingembre.

Par terre, 500 ℔ de ſuif ; 1 tonneau de fromage de Gruyere ; 1 tonneau de gomme ; 1 caiſſe de chocolat ; 2 balles de coton ; 3 barriques, 2 quarts d'indigo ; 7 barriques d'ocre ; 5 balles de coton filé.

DU HAVRE, *le 26 Mars* 1764.

Importation.

De la Martinique, par le Navire *le Saint Joſeph*, Capitaine Hanguel, 60 barriques, 2 tierçons, 2 quarts de ſucre ; 5 barriques, 21 tierçons, 93 quarts, 56 ſacs de caffé ; 125 balles & ballots de coton ; 1 ſac de cacao ; 150 cuirs en poil ; 2 caiſſes de liqueurs ; 2 caves de ſirop ; 1 caiſſe de confiture ; 1 grenier de canefice.

Du Cap François, par le Navire *les deux Freres*, Capitaine Bremont, 237 barriques, 1 demi, 22 quarts de ſucre terré ; 50 barriques, 12 tierçons, 84 quarts, 162 ſacs, 6 barriques, 20 quarts, 1 ancre d'indigo ; 143 balles, 212 ballots de coton ; 2 barrils de carret ; 6 dents de morphil ; 200 buches de bois de gayac ; 905 d° de bois de campêche ; 459 cuirs en poil.

Le Sloup Anglois, *le Chilgrove*, Capitaine Pitman, venant de Dublin, chargé de bœuf & chandelles.

Le Brigantin *la Diligente*, Capitaine Philion, allant de Rouen à Bayonne en relache.

Le Navire Anglois l'*Approbation d'Amitié*, Capitaine Stevenſon, allant à Neufchatel, eſt en leſt.

Le Navire *la Rencontre*, du port de 120 tonneaux, 14 hommes d'équipage, Capitaine Mainvielle, eſt en charge pour la Guadeloupe en droiture, & partira à la fin d'Avril. Ceux qui voudront y paſſer ou y faire charger des marchandiſes à fret, s'adreſſeront *à Paris*, à M. l'Eveque, Négociant rue S. Denis. *A Rouen*, à M. Dominique de la Haye, rue du Bacq. *Au Havre*, à M. Alexandre de la Haye, ſur le Quai.

DE L'ORIENT, *le 28 Mars* 1764.

Importation.

De l'Iſle-de-France, par la Fregate de la Compagnie des Indes *la Douze*, 5632 balles de caffé de Bourbon.

On apprend par cette Fregate que le Vaiſſeau *le Vilcaut*, devoit partir de cette Iſle pour ſe rendre ici 8 jours après elle, que les Vaiſſeaux les *le Comte de Provence & le S. Louis*, ſe rendroient en France au mois de Mai prochain.

De Dantzic, par le Navire *la Jeanne-Marie*, d'Amſterdam, Capitaine Geeles Jockes Ruyter, 2389 planches de pruſſe ; 2700 merrins à pipe.

DU HAVRE, *le 29 Mars* 1764.

Importation.

De Cette, par le Senau Hollandois *la Cecile Galere*, Capitaine Cornelis Van-Riet, Vins.

De Corck, par le Brigantin Anglois *les jeunes Freres*, Capitaine C. Liddel, 80 barrils de bœuf ; 80 barrils de lard.

Du Port au Prince, par le Navire *le Double Louis*, Capitaine Bechet, 129 barriques, 4 tierçons, 1 quart de ſucre brut ; 110 barriques, 14 tierçons, 18 quarts de ſucre terré ; 1 boucaud, 3 tierçons, 38 quarts, 1 demi-ancre d'indigo ; 12 barriques, 65 quarts, 117 ſacs de caffé ; 68 balles & 27 ballotins de coton ; 13 milliers de bois de Gayac.

Le Senau *le jeune André*, Capitaine l'Aumoſne, venant d'Onfleur en leſte.

Exportation.

Le Senau *la Sainte Roſe*, Capitaine Foleir eſt parti pour Liſbonne.

Le Paquebot Anglois *la Fantaiſie*, Capitaine Aram eſt parti pour Londres chargé d'indigo.

Le Navire *le Juſte*, Capitaine Mengnonnet, eſt parti pour Granville en leſt.

DE BORDEAUX, *le 30 Mars* 1764.

Importation.

De la Martinique, par les Navires *la Tourterelle* de Quinper, en relâche au Port Louis, du port de 60 tonneaux, Capitaine Brenugat ; & *la Jeanne Marie*, de Bayonne, du port de 160 tonneaux, Capitaine Guichet, 75 barriques, 275 quarts, 32 tierçons, 2 boucauds, 1 caiſſe, 15 barrils, 1 ancre, 28 ſacs de caffé ; 219 barriques, 23 tierçons, 6 quarts de ſucre terré ; 72 barriques, 7 tierçons, 2 quarts de ſucre tête ; 1 grenier de canéfice ; 39 ſacs, 10 quarts de cacao ; 4 balles, 23 ballots, ou ſacs de coton ; 3 ;

matelats d° ; 6 caiſſes de liqueurs ; 1 caye de ſirop ; 1 caiſſon , 1 coffre de chocolat & confitures ; 1 quart de vieux cuivre.

De Rotterdam , par le Navire *le jeune Abraham* , de Rotterdam , Me. Harmenſe , 2 balles de poivre noir ; 9 barriques de ſouffre en canon ; 20 barrils de brun rouge ; 8 caiſſes , 1309 fromages , 1 barril , 2 coffres de rubans de fil ; 1 coffre , 2 barrils de moulins à caffé ; 3 futailles , 1 tonneau , 1 coffre de cuivre en œuvre ; 6 chaiſes de commodités ; 1 caiſſe de thé ; 1 paquet de ſcies ; 1 paquet de graine de jardin ; 1 coffre d° ; 1 paquet , 3 caiſſes , 5 barrils de clincaille en fer & crics ; 5 ballots , 1 paquet de baleine coupée ; 600 ſaumons de plomb ; 10 enclumes , 14 fleaux de fer ; 44 balles de bourre de bœuf ; 3 greniers de bois de campêche ; 41 quintaux , 50 ℔ , 1 caiſſe de fer en tôle ; 35 quintaux , 45 paquets de fer en feuille ; 20 quintaux de fer en barre ; 113 quintaux , 50 ℔ de fer en fonte ; 120 poids de fer ; 235 barres de fer pour piece ; 60 plaques figurées ; 60 d° unies ; 23 feuilles de tôle double ; 14 d° ſimple ; 1 grenier de planche de ſapin ; 8 barrils de beurre ; 1 cable de 120 braſſes de 10 à 11 pouces de diametre ; 2 barrils de gaudron ; 2 d° de bray ; 49 quintaux , 2 panniers de poëles de fer à frire ; 10 barrils d'acier ; 1 cuir , 1 ſuron de canelle ; 1 coffre de lin peigné, poivre , girofle , canelle , muſcade, thé & graine dejardin ; 1 caiſſe d'huile de vitriol ; 1 barril d'émery ; 1 coffre de ſalſepareille, eſſence de girofles ; 11 coffres, 2 tonneaux de lin peigné ; 7 barrils de petits cloux de fer ; 2 caiſſes d'inde plate ; 4 pieces de garance communes ; 5 pieces, 6 barriques de d° non robée ; 1 barrique de tournefol ; 1 barril de muſcade ; 3 tonneaux de fil de fer paſſé perle ; 1 grenier de bois de Ste Marthe ; 2 tines de poix de Bourgogne ; 40 groſſes de pipes ; 8 barrils de couteaux flamans ; 6 barriques d'huiles de lin.

De Chriſtiania , par le Navire le *Salvator* , de Chriſtiania , Capitaine Hanſted , 6350 planches de ſapin de 10 pieds ; 388 demi-planches d' de 5 à 6 pieds ; 378 bouts de planches d' de 3 à 4 pieds ; 36 ſoliveaux de ſapin de 14 pieds ; 4 matereaux de 30 à 35 pieds ; 108 manches de gaffe ; 60 barres de guileau.

De Corck , par les Navires *l'Harlequin* , de Corck , Me. Readin , & *les deux Jeannes* de Corck , Me. Fouler , 1158 barrils de bœuf ; 15 demi-barrils de langues d° ; 160 caiſſons , 30 ancres , 5 demi ancres de chandelle ; 316 frequins de beurre *par entrepot.*

De Stetin , par le Navire *le S. Jacob* , d'Amſterdam , Me. Dirks , 500 , 3 quarts de bourdillons d'épaule à barrique ; 200 d° à tierçon ; 2 milliers , 1 huitiéme de pipaille ; 1 demi millier de merrain de 4 pieds ; 16 milliers , 3 quarts de merrain à barrique.

De Dublin , par les Navires *le Prince d'Orange* , de Dublin , Capitaine Jeuniſſe , & *la Lavinia* , de Sligoe , maître Stranghan , 887 barrils de bœuf ; 4 frequins de langues d° ; 1 barril de cochon ; 8 barrils , 11 pots , 2 frequins de beurre ; 50 caiſſons de chandelle *par entrepot.*

De S. Vallery , par le Navire *l'Anonyme* , de S. Vallery , Me. Percé , 6 barrils de bois de teinture moulu.

De Sérixé , par le Navire *la Paix* , de Serixé , Me. Gerke , 33 mâts ; 78 matereaux ; 240 barriques de bierre ; 50 ſacs , 2 futailles de pois verds ; 1 caiſſe d'alumettes de ſouffre ; 2650 fromages ; 2 balles de baleine coupée ; 10 tonneaux, 10 futailles de ſandal moulu ; 12 barriques d'huile de morue ; 3 coffres de papier ; 1 paquet de plumes à écrire ; 100 dames jeannes ; 3 paquets de marchandiſes ; 20 barrils de peinture broyée ; 15 caiſſes , 1 paquet de pipes ; 1 barrique de ceruſe ; 1 caiſſe de thé ; 1 grenier de planches de ſapin.

De Langenſund , par le Navire *les deux Freres* , de Langenſund , Me. Broederſen , 500 planches de ſapin de 13 à 15 pieds ; 2500 , 3 quarts d° de 9 à 10 pieds ; 500 d° de 4 à 5 pieds ; 71 matereaux de ſapin de 45 à 50 pieds ; 42 d° de 33 pieds ; 34 ſoliveaux de 22 à 24 pieds ; 31 ſoliveaux de 18 à 20 pieds ; 72 manches de gaffe de ſapin de 20 à 22 pieds ; 4 matereaux de 42 à 45 pieds.

De Dorth , par le Navire *la Ville de S. Antoine* , de Serixé , Me. Jandros , 16 balles de chanvre en rames ; 3 futailles de fromages ; 1 grenier de planches & ſoliveaux de ſapin.

De Limerick, par le Navire, *l'aimable Jeanne*, de Baltimore, Me. M. Carthy, 293 barrils de bœuf; 10 tierçons d° ; 9 frequins de langues d° ; 3 demi-barrils de cochon ; 30 fréquins de ſuif *par entr.pot.*

De la Rochelle, par le Navire *le Benjamin*, de la Rochelle, Me. Berard, 2 boucauds, 1 ballot de ſelles à cheval *par entrepot* ; 1 boucaud, 1 tierçon d'indigo.

D'Audiern, par le Navire *la Marie Catherine*, d'Audiern, Me. Yvon, 7 demi-barriques de ſardines preſſées.

De Nantes, par les Navires *le don de Dieu*, de Quiberon, Me. Frederick, & *le Trop tard*, de l'Iſle-Dieu, Me. Fradet, 115 paquets de fer feuillard ; 200 bottes de fer en verge ; 48 futailles de cloux de fer ; 1 caiſſe de thé ; 3 futailles d'indigo.

De Rouen, par le Navire *la Marie Jeanne*, de Bayonne, Me. Mirambeau, 9 balles, 2 caiſſes de toile de chanvre, couvertes de laine ; verres à boire *par entrepot* ; 35 mons de plâtre ; 50 barriques de craye ; 1 pannier de vin de Champagne ; 1 barrique de cidre ; 8 ballots de toile ; 2 ballots de gingas *par entrepot* ; 2 caiſſes de confitures ; 5 boucauds, 9 caiſſes de fayance.

De la Baſſe terre, par le Navire *l'Eſper*, de la Guadaloupe, du port de 200 tonneaux, Capitaine Polet, 9 pains de ſucre ; 234 barriques, 1 tierçon de ſucre terré ; 80 barriques, 2 tierçons, 8 quarts de ſucre tête ; 7 futailles, 10 quarts, 10 ſacs de caffé ; 60 balles de coton ; 14 dents de morphil.

Du Cap, par le Navire *l'Aurore*, de Bordeaux, du port de 280 tonneaux, Capitaine Bouzique, 246 barriques, 1 quart, 2 barrils de ſucre terré ; 47 barriques, 1 tierçon de brut ; 196 barriques, 7 barrils, 111 quarts de caffé ; 38 barriques, 2 ancres, 26 quarts d'indigo ; 21 balles, 12 demi balles, 2 ballots de coton ; 1 grenier de bois de campêche ; 1 caiſſon de vanille ; 2 barrils de citrons ; 2 caves de ſirop ; 1 paquet de carret.

De S. Domingue, par les Navires *l'aimable Roſe*, de Bordeaux, du port de 300 tonneaux, Capitaine Caſſaignié, & *la Fidelle*, de Bordeaux, du port de 200 tonneaux, Capitaine Laconfourque, 385 barriques, 1 tierçon, 9 quarts de ſucre terré ; 294 barriques, 2 quarts de ſucre brut ; 18 pains de ſucre ; 21 barriques, 12 quarts, 1 boucaud, 2 ancres, 1 futaille d'indigo ; 91 barriques, 238 quarts, 52 boucauds, 1 ſac, 14 futailles, 1 ancre de caffé ; 3 balles, 1 ballot de coton ; 5 barrils, 1 cave de confitures ; 17 caves de ſirop ; 2 caiſſes de liqueurs.

Réſumé des principaux articles d'Exportation & d'Importation enregiſtrés à la Douane de Londres, du 10 au 20 Mars 1764.

Exporté ; 220 quarters de farine, 200 d° de froment, pour Naples ; 16000 onces d'argent, 4050 quarterts de froment, 1950 d° de farine, 100 d° d° de ſeigle, 2130 ℔ d'indigo, pour la Méditerranée ; 200 quarters de froment, 500 d° de farine, pour Madére ; 200 d° de froment, 400 d° de farine, 200 d° de féves, pour Brême ; 7192 gallons d'eaude-vie de froment, 1708 pieces de toile d'Angleterre & d'Irlande, 3218 aunes de toile à voile, 300 douzaines de bas 6000 ℔ de poudre à canon, & autre marchandiſes, pour la valeur de 28 410ˢᵗ, pour l'Amérique ſeptentrionale & le Canada ; 32 tonnes d'artillerie, pour la Barbade ; 3196 aunes de toile à voile, 500 onces d'argent, 1240 ℔ de cochenille, pour les Indes ; 710 quarters de ſucre rafiné, 6964 peaux de martre, 2630 peaux de lapins des Indes, 561 peaux de renard, pour Hambourg ; 643, 256 ℔ de tabac, pour la France, l'Allemagne & la Hollande ; 2150 quintaux de ſucre rafiné, pour diverſes places.

Importé, 5020 quarters d'avoine de Hollande & d'Allemagne ; 3250 ℔ d'indigo de France & d'Epagne ; 1712 gallons d'eau de-vie de Dunkerque ; 3008 ℔ de ſoie torſe, 27500 ℔ de coton de la Méditerranée ; 122, 293 verges de toile d'Irlande ; 27973 ℔ d'Indigo, 4474 gallons d'eau-de-vie de France.

DE ROUEN, le 24 *Mars* 1764.

Prix des toiles.

Toiles écrues, feurets, blancards au nombre de 540 pieces, 165ˢᵗ ; d° blanches, 180ˢᵗ.

CHANGE DE LONDRES
avec différentes Places de l'Europe, le 6 Avril 1764.

Amſterdam, 2 uſances ½	36	5
D° a vue	36	2
Rotterdam 2 uſances ½	36	6
Hambourg 2 uſances ½	35	1 à 35
Paris	30	⅜
D°. 2 uſances	30	⅛
Bordeaux, 2 uſances	30	
Cadix	37	¾
Madrid	38	
Bilbao	37	⅝
Livourne	47	¾ à 48
Gênes	47	
Veniſe	49	⅞
Liſbonne	5	5
Porto	5	4
Dublin	8	¾ à ⅝
Agio de la banque d'Holl.	3	⅛ à ¼

Prix des Matieres d'or & d'argent, & de la Cochenille, à Londres le même jour.

Or en eſpéces	3 ℔	18 ſ	3 d
D°. en barres	3	18	3
Piéces de huit, appellées Grandes Pillares		5	2
D°. petites		5	2
Grandes Mexicaines		5	2
D°. petites		5	2
Argent en barres		5	2 ⅛
Cochenille la ℔		14 ſ	

PRIX DES FONDS PUBLICS EN ANGLETERRE, *le même jour.*

Actions de la Banque	fermé.
De la Com. des Indes	fermé
Actions de la Mer du Sud.	
Anc. Ann. de la M. du S.	fermé
D°. Nouvelles	83 ¼ à ⅞
D°. réduites à 3 p °/°	fermé.
D°. conſolidées à 3 p. °/°	84 ¾ à 85 ⅛
De la C. des I. à 3 p °/°	fermé.
D° de 1751, à 3 p °/°	83 à ⅛
D°. de la B. 1756 à 3½ p. °/°	87
D°. 1758 a 3 ½ p °/°	89 ¼ à ½
D°. 1762 à 4 p °/°	96 ¼ à ½
Bill. de la C. des I. prime	au pair.
De l'Ech. 1763.	
Eſcompte	2 ſ
De la Marine payable en Mars.	
Eſcompte	26 ſ ¼
Annuités à longs term.	26 ¼
Souſcriptions 1763.	fermé
De la Marine à 4 p °/°	fermé
D°. à 4 p. °/°. 1763	idem

COURS DES CHANGES ET EFFETS PUBLICS *à Paris, le 14 Avril 1764.*

Changes.

Amſterdam	55	⅝ à ½
Londres	20	¼ ⅛
Hambourg	180	
Madrid	15	1 ſ 6 d
Cadix	15	1
Livourne	94	¼ à 95
Lyon, Pâques		⅞

Effets publics.

Actions des Fermes	1010
Amortiſſ.	
Duplicata	
3e. Lotterie	
2 ſ p ℔	
Emprunt, 50 millions	8 ½
Annuités	475
Coupons	95
Colonies,	6 ¼
Récepiſſé des Monnoyes,	

Compagnie des Indes.

Actions	815
Emprunt	466
Promeſſes	8

Epoques de la quatriéme Lotterie.

6e	
12	9
8 à 10	9

Contrats.

Bretagne	8
Cuirs à 3 pour °/°	56
4 p °/°	
Sur la Ville de Paris	

AVIS.

Cette Gazette paroît réguliérement deux fois par ſemaine; on y inſere, gratis, les Avis rélatifs au Commerce. L'abonnement eſt de 24 ℔ pour une année. Pluſieurs perſonnes, dont l'Abonnement a fini au dernier Mars de cette année, l'ont renouvellé pour juſqu'au premier Janvier 1765 à raiſon de 18 ℔. Tous ceux à qui cet arrangement paroîtra plus commode, ſont les maîtres de le prendre. Il faut s'adreſſer au ſieur DUFRESNE, *Directeur, au Bureau général, rue Montmartre. On prie d'affranchir le prix des abonnemens & les ports des lettres.*

A Paris, de l'Imp. de VALLEYRE *pere, rue S. Severin.*

GAZETTE DU COMMERCE.

ANNE'E 1764. Du Samedi 14 Avril

DE PARIS, *le* 22 *Mars* 1764.

UN Citoyen, qui a fait une étude particulière des matières œconomiques, qui a obſervé les objets, comparé les effets des mouvemens donnés à la circulation des denrées, & qui eſt auſſi zélé pour le progrès des connoiſſances utiles que pour l'accroiſſement de la fortune publique, nous a adreſſé une Lettre, dans laquelle il nous dit entre-autres choſes » un des » plus intéreſſans objets dans ſes conſé- » quences, dont vous nous avez entre- » tenu, Monſieur, eſt ſans contredit l'ex- » portation des grains, parce que delà » dépend, ou notre richeſſe, ou la con- » tinuation de notre miſère. Il y a en- » viron 15 ans que je poſſede un Ecrit » ſur cette matière; j'ai cru devoir vous » l'envoyer; je déſirerois fort qu'il put » contribuer à faire ſentir la néceſſité & » les avantages de la liberté de l'exporta- » tion, après laquelle l'Auteur ſoupire.

Cet Ecrit, dont nous allons donner un Extrait & qui a été imprimé in 4°. en 1748, a pour titre: *Mémoire ſur les bleds avec un projet d'Edit pour maintenir en tout tems la valeur des grains à un prix convenable au vendeur & à l'acheteur.*

L'Auteur débute par avancer que la richeſſe eſt un des principaux attributs de la perfection des empires; le premier dégré des richeſſes eſt le néceſſaire; & le ſecond le ſuperflu. Il n'y a dans l'Etat que deux ſortes de revenus qui puiſſent donner l'un & l'autre, les fruits de la terre, & l'argent qui les repréſente, & il doit néceſſairement & perpétuellement ſubſiſter entre eux une juſte proportion de valeur, ſans quoi, l'une devenant ſupérieure à l'autre, l'harmonie du corps politique eſt totalement détruite.

» Quelle raiſon y a-til, pour que le poſ- » ſeſſeur du bled ruine le poſſeſſeur de l'ar- » gent, & qu'à ſon tour le poſſeſſeur de l'ar- » gent ruine celui du bled! ce ſont les Mem- » bres qui ſe déclarent reſpectivement la » guerre, à laquelle le Souverain ne ſçau- » roit, ni trop tôt, ni trop ſérieuſement » s'oppoſer pour la conſervation du corps, » dont il eſt le Chef.

Il nous ſemble que l'Auteur auroit pu mettre au nombre des ſources des richeſſes, la maſſe de l'induſtrie d'une Nation, la quantité de travail qui s'y fait, & les conſommations qu'elle ſe procure au dehors. Mais continuons d'analiſer le Mémoire, & en nous ſervant des expreſſions mêmes de l'Auteur, tâchons de faire connoître ſes excellentes idées.

L'abondance produit l'abondance, un Laboureur aiſé à beaucoup de beſtiaux, il fait beaucoup d'engrais; il fume bien ſes terres, il recueille beaucoup de bled & de paille, qui par un effet néceſſaire ſervent à fertiliſer de nouveau la terre, & à donner de nouvelles richeſſes. La miſere du Laboureur produit les effets contraires, & cette miſère eſt en partie cauſée par la médiocrité exceſſive du produit des terres. L'aviliſſement des grains eſt pernicieux à tous les Membres de la Société, & par conſéquent au Souverain; car alors le pauvre n'a pas de quoi acheter du pain, le riche n'a pas de quoi lui faire gagner ſa vie, le Laboureur ne peut payer ſon maître & les impôts; il ceſſe de cultiver la terre difficile, & fournit à peine les

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

engrais néceſſaires aux bonnes.

Suivant le calcul de M. de Vauban, fait en 1707, la France contient environ 34 mille lieues quarrées ; chacune de ces lieues, la fertilité ſuppoſée un peu au-deſſous de la médiocre, doit produire, année commune, de quoi nourrir 7 à 800 perſonnes ſur le pied de trois ſeptiers de bled par tête, méſure de Paris ; Ainſi, ſelon M. de Vauban, la France pourroit nourrir 27 millions d'ames ; un des principaux moyens de lui faire produire cette maſſe de grains, c'eſt de procurer la ſortie des grains. Quand le bled eſt cher, on prodigue l'argent pour en tirer du dehors. N'eſt-ce pas une faute impardonnable, que d'en empêcher la ſortie, quand il eſt à vil prix ?

C'eſt une maxime généralement reçue, que la trop grande abondance d'une denrée eſt nuiſible. » On peut en conclure une » ſeconde qui ne le ſera pas moins, dit M. » Melon, dans ſon Eſſai ſur le Commer- » ce, c'eſt que le pays où elle a pris naiſ- » ſance eſt mal policé ; car, comme il n'eſt » pas poſſible que la terre produiſe par- » tout, il n'eſt pas poſſible que d'autres » pays ne ſoient dans le beſoin de cette » denrée ; il n'y a qu'à y tranſporter ce » qui eſt ſurabondant & ſuperflu.

Il eſt connu qu'en France, une année abondante produit du bled pour trois ans ; & que s'il eſt quelquefois conſommé avant ce tems, c'eſt que l'aviliſſement reſultant de la trop grande quantité, & du défaut de débouché, en fait négliger la conſervation & le ménagement. Les médiocres années en produiſent pour deux ans, & les mauvaiſes pour une. En ſuppoſant, comme l'expérience le prouve aſſez réguliérement, que dans neuf années, il y en a trois bonnes, trois médiocres, & trois mauvaiſes, il s'enſuit que neuf années produiſent du bled pour dix-huit.

En donnant, comme M. de Vauban, trois ſeptiers de bled à chaque perſonne, le fort pour le foible, à raiſon de vingt millions d'ames ſuppoſées dans le Royaume, c'eſt pour neuf ans 540 millions de ſeptiers ; mais comme ces neuf ans en ont produit pour 18, faiſant un milliard 80 millions de ſeptiers, reſtent non conſommés, 540 millions de ſeptiers, d'où reſulte une ſuperfluité ruineuſe. En réduiſant cette évaluation à la moitié, il reſtera encore 270 millions de ſeptiers accumulés après l'expiration des neuf années, capables de produire également ce pernicieux aviliſſement.

Quand les choſes ſont parvenues à ce point, on ſe détermine à ouvrir toutes les portes. L'étranger fait à vil prix des amas de nos propres grains ; il les garde & nous les revend ſouvent au décuple, parce qu'il n'en apporte que ce qu'il ſçait très-certainement être bien vendu. Comme les Commerçans de l'Europe ſçavent que le bled entré dans nos Ports, n'en peut plus ſortir, ils n'y en envoyent qu'en très-petite quantité, & par-là, point de concurrence, & par conſéquent, point de diminution ſenſible dans les prix des grains juſqu'à une nouvelle récolte abondante.

Si le Commerce des grains étoit conſtamment libre, ils ne manqueroient jamais ; pluſieurs bons Négocians en feroient leur principal objet, ils acheteroient & porteroient au-dehors ceux du cru quand ils ſeroient à bon compte ; ils en ameneroient de l'Etranger, quand ils ſeroient chers chez nous ; mais il ne faudroit pas, comme on l'a ci-devant pratiqué, accorder cette faculté excluſivement à quelques particuliers ; c'eſt une occaſion de monopole, ou d'infidélité, à laquelle il ſera toujours difficile de réſiſter : il ne faudroit pas non plus favoriſer certains Marchands, en leur premettant d'expoſer leurs bleds en vente, pendant que l'on empêche les bâtimens des autres d'aprocher, que les premiers ne ſoient vuides. Le Commerce doit être libre, ſans égards, ſans conſidérations, ſans préférences, & à la plus grande utilité publique. Ce n'eſt pas toujours le manque de grains qui en cauſe la diſette & la chereté, c'eſt ſouvent, l'Auteur pouvoit dire c'eſt preſque toujours, l'avarice des uſuriers & des monopoleurs qui ſacrifient à un gain criminel & ſordide la vie des Citoyens & le ſalut de l'Etat ; de ces hommes qui font courir de faux bruits de diſette, qui contractent des Sociétés pour ſe rendre maîtres de tout le Commerce, & qui employent cent autres moyens odieux contre leſquels on ne ſçauroit ſévir avec trop de rigueur & de fermeté.

De Lamare dans ſon Traité de la poli-

ce, remarque que dans les tems de diſette, Charlemagne & ſes ſucceſſeurs juſqu'à nos jours, ont ordonné aſſez uniformément des recherches de grains, & qu'ils en ont fixé le prix à un taux raiſonnable pour le vendeur & pour l'acheteur ; mais il obſerve en même-tems qu'il eſt dangereux d'uſer de ces reſſources, & que l'évenement a été conſtamment une augmentation du mal.

Plus les précautions que l'on prend en pareil cas ſont exactes & ſévéres, plus elles peuvent devenir dangereuſes. Le peuple s'apperçoit bien par le prix que le bled eſt rare ; mais il eſpére dans le ſecours du pays voiſin, dont il ignore l'état, & qu'il croit meilleur que le ſien. Cette idée entretient ſa confiance & ſes eſpérances ; mais ſitôt qu'il voit paroître les ſoins empreſſés du Gouvernement, il conclut que mieux inſtruit que lui de la ſituation générale & du danger, il n'intervient que parce qu'il a reconnu toute l'étendue du mal, & alors tous ceux qui ont des grains les reſſerrent pour les vendre plus chers ou pour n'être pas expoſés eux-mêmes à en manquer.

Il y a deux moyens, dit l'Auteur, de ſe garantir de ces inconvéniens, le premier d'établir des magazins publics dans les principales Villes du Royaume, le ſecond, d'établir une police générale ſur l'entrée & la ſortie des grains a l'inſtar de de ce qui ſe pratique en Angleterre. Il expoſe le premier de ces moyens, il fait voir qu'il ſeroit ſujet à beaucoup d'inconvéniens difficiles à ſurmonter, que d'ailleurs il ne remedieroit point à l'aviliſſement des grains dans les années abondantes, & il ſe détermine en faveur du ſecond ; il dit qu'il a demandé des éclairciſſemens à un Pair d'Anglererre ſur la police des grains dans cette Nation. Il préſente les queſtions & les réponſes dans le Mémoire que nous faiſons connoître. Nous allons expoſer les unes & les autres le plus ſuccinctement qu'il nous ſera poſſible.

D. A quel prix, monnoye de France, a été arbitrée la meſure de grain à laquelle a été attachée la récompenſe pour le faire ſortir à l'Etranger.

R. Quand les grains ſont aux prix mentionnés au troiſiéme article ci-après, ou au-deſſous, le Gouvernement donne une récompenſe, & il n'en accorde point quand il eſt au-deſſus.

D. Combien péſe le grain dans cette méſure poids de marc ?

R. Le quarter contient huit boiſſeaux, & péſe environ 520 ℔ plus ou moins, ſuivant la bonté du grain.

D. Quelle eſt la récompenſe à la ſortie?

R. Si le quarter de froment vaut 54 ″ de France ou moins, la récompenſe eſt de 5 ″ 12 ſ ; pour la même meſure de ſeigle valant 36 ″ ou moins, elle eſt de 3 ″ 19 ſ ; pour la même meſure d'orge, valant 27 ″ ou moins, elle eſt de 16 ſ.

D. Cette récompenſe eſt-elle égale, quand le bled eſt extrêmement abondant, ou extrêmement rare ?

R. Quand les bleds ſont aux prix mentionnés, ou au-deſſous, la récompenſe eſt toujours égale ; s'ils ſont chers, on n'accorde rien ; s'ils ſont fort chers, le Gouvernement ne permet pas d'en ſortir. Quand les Marchands en font entrer, ils payent un droit plus ou moins fort, à proportion du prix des grains dans nos marchés ; c'eſt-à-dire, que quand ils ſont à bas prix dans l'intérieur, le droit eſt plus grand, & que quand ils ſont chers, il eſt moindre, ce droit varie auſſi ſuivant les Bâtimens qui ſervent à ce Commerce : ſi ce ſont des Vaiſſeaux étrangers, il eſt plus fort que quand il eſt fait par des Vaiſſeaux de la Nation.

D. Cette récompenſe ſuffit-elle ſeule pour empêcher que le grain ne ſoit à trop bas prix dans l'abondance, & à trop haut prix dans la ſtérilité, & employe-t-on quelques moyens auxiliaires ?

R. Cette gratification eſt d'un bon ſervice, encourageant l'exportation d'une grande quantité de grain, je n'ai pas connoiſſance que l'on employe d'autres moyens.

D. Quelles précautions prend-t-on dans ces circonſtances pour aſſurer la vérité de l'exportation & importation, de maniere que le Gouvernement ne puiſſe être fraudé par les Négocians de mauvaiſe foi ?

R. Quand un Marchand veut jouir de la récompenſe, il eſt obligé de produire à la Douane un certificat des Magiſtrats du lieu de l'enlevement du grain, comme il n'excede pas audit lieu les prix mentionnés au troiſiéme article de ces réponſes, & de donner un certificat ſigné de ſa main, de la quantité & qualité de ſon grain, &

qu'il ſera embarqué ſur un Vaiſſeau de la Grande-Bretagne, dont les trois quarts de l'équipage doivent être des ſujets de l'Etat. On prend des précautions pour le meſurage du grain, & trois Officiers de la Douane ſont préſens à l'embarquement.

D. A combien peut monter à peu près, année commune, ce qu'il en coûte au Gouvernement pour le payement de ces récompenſes; y a t-il longtems que cet établiſſement ſubſiſte, n'eſt-il point ſuſceptible d'inconvéniens?

R. L'Ordonnance a été rendue il y a 52 ans*; la récompenſe payée en 1738, monta à 4, 141, 440 ℔ monnoye de France, mais ce fut une année extraordinaire; en formant une année commune ſur celles où il y a ſortie, cela peut monter autour de 2, 025, 000 ℔. J'ai tout lieu de croire que ce réglement eſt avantageux, puiſqu'il ſubſiſte depuis ſi longtems ſur une denrée auſſi néceſſaire, & dans un pays où l'on ne néglige pas le Commerce. Il peut ſe pratiquer quelques petites fraudes entre les Marchands & les Officiers de la Douane; mais ces fraudes ne ſont pas plus grandes dans cette branche de Commerce que dans les autres, & l'on ne peut pas plus ſe flatter ici qu'ailleurs d'une fidélité incorruptible.

Après ce que nous venons d'entendre, ajoute l'Auteur de ce Mémoire, il eſt facile d'expliquer en deux mots le ſyſtême des Anglois. Ils ont examiné avec toute l'attention dont de grands politiques & d'habiles Négocians ſont capables, quel devoit être le terme du prix du bled, eu égard à la ſituation & à la conſtitution de leur état.

Pour maintenir un équilibre, & une juſte proportion entre la valeur de cette denrée, les frais de culture & le ſalaire de l'ouvrier, ils ont reconnu que c'étoit 54 ℔ de notre monnoye, pour 520 ℔ ou environ peſant de bled; & partant de cette fixation, ils accordent une récompenſe à ceux qui en tranſportent au dehors, lorſqu'il eſt à ce prix ou au-deſſous; ils la font ceſſer lorſqu'il l'excede; ils en défendent entiérement la ſortie lorſqu'il paſſe 90 ℔, & ils proportionnent les droits d'entrée à ces différentes valeurs, les tenant forts ou foibles à leur gré pour éloigner ou attirer les bleds, ſuivant le degré d'abondance ou de ſtérilité de leurs recoltes.

Puiſqu'un ſi grand Royaume ſe trouve ſi bien de cette pratique, pourquoi ne la ſuivrions nous pas? Il n'y a point de deſhonneur à imiter ce qui eſt bien; s'il y a quelque choſe à rectifier dans ſa forme pour approcher de plus près des maximes de notre adminiſtration, de notre Gouvernement, de notre ſituation, c'eſt un cannevas diſpoſé à recevoir tout ce que l'on voudra tracer deſſus.

Il y a 52 * ans que l'Angleterre, moyennant cet établiſſement, n'a connu ni les horreurs de la diſette, ni les inconveniens de la ſuperfluité. Il y a 52 ans qu'aucun Seigneur Anglois n'a reçu de Lettres de ſes Gens d'affaires, qui concluent comme celle que je viens de voir entre les mains d'un Seigneur François. *De mémoire d'homme*, lui mande-t-on, *la recolte n'a été ſi abondante dans ce pays; vos Fermiers ne ſçavent deja plus où loger leurs bleds; par conſéquent vous devez vous attendre à ne pas toucher un ſou de votre terre cette année.*

Telles ſont en abregé les idées que nous avons trouvées dans ce mémoire, un des premiers ouvrages qui ayent été faits ſur la police des grains. Nous avons penſé qu'il étoit de notre devoir de le faire connoître, & de montrer par-là qu'il y a déja longtems qu'il s'eſt élevé parmi nous des voix en faveur de la liberté intérieure & extérieure du Commerce des grains. Cet Ecrit eſt terminé par un projet d'Edit ſur cette matière dont nous ne rendrons pas compte. L'eſſentiel eſt de faire connoître les principes & les faits qui doivent déterminer le jugement qu'on doit porter ſur une queſtion importante. C'eſt aux perſonnes en place à combiner les moyens néceſſaires pour faire exécuter d'une maniere utile à l'Etat le parti qui aura été adopté.

Nous apprenons par l'avertiſſement qui ſe trouve au commencement de ce Mémoire, que l'original en fut remis à M. Orry, au mois d'Octobre de l'année 1742, la Cour étant alors à Fontainebleau; que ce Miniſtre le lut avec application en préſence de l'Auteur, qu'il parut l'approuver, & avoir intention de l'exécuter après un plus ample examen; » mais, ajoute-t-on, il

(*) Il faut ſe ſouvenir que ceci a été imprimé en 1748.

(*) Maintenant 68 ans.

» s'eſt borné à faire donner un Arrêt du » Conſeil, du 17 Septembre 1743, qui a » permis le tranſport des grains, farines » & légumes, d'une Province & d'un Port » du Royaume à l'autre. On ignore ſi c'eſt » à la maladie dont le Miniſtre fut atta- » qué, aux occupations de la guerre, ou » aux vices du projet, que l'inexécution en » doit être attribuée. »

De Rouen, *le* 25 *Mars* 1764.

Le Navire *la Ville du Havre*, Capitaine Marius Claaſſen, du port de 120 tonneaux ou environ, eſt en charge dans ce Port, pour S. Peterſbourg en droiture, & partira le 30 Avril. Ceux qui voudront y paſſer ou y charger des marchandiſes à Fret, s'adreſſeront au ſuſdit Capitaine en ſon bord ou au ſieur Bulgen ſon interpréte.

De Bordeaux, *le* 30 *Mars* 1764.

Navires en coutume pour les Iſles.

La Polite, de la Rochelle, Armateur Tavernier, Chevret courtier; les deux freres, du Cap, Armateur Moiſe Raphael, Chevret courtier; le Roi David, de Bordeaux, Armateurs J. J. Boyer & fils, Caubet courtier; le Protecteur, de Bordeaux, Capitaine Guyomard, Armateur Prioreau de la Foſſe, Chevret courtier; le S. Martin, de Bordeaux, Capitaine Vincent, Armateur Dumas, *idem* courtier; le Marquis de Marigny, de Bordeaux, Capitaine Jean Lacoudray, Armateurs David Gradis & fils, *idem* courtier; l'Harmonie, de Bordeaux, Armateur François Seignouret, *idem* Courtier; la Conſtance, de Marſeille, Capitaine Foreſt, Armateur Filhot, Delmeſtre courtier; le Spadille, de Bordeaux, Capitaine Vincent, Armateur Vincent, Chevret courtier; les trois Amis, de Bordeaux, Capitaine Hugonin, Armateurs Frigiere & Barthés, Caubet courtier; la Bonne nouvelle, de Bordeaux, Armateurs Riſteau, pere & fils, *idem* courtier; la Confiance, du Port au Prince, Capitaine Pierre la Funete, Armateurs Frigiere & Barthés, *idem* courtier; le Duc de Bouillon, de Bordeaux, Capitaine Caduſſau, Armateurs Leyſſon & Raveſſies, Chevret Courtier; le S. Pierre, de Blaye, Armateur Allerie, Iude courtier; le Dunkerque, de Bordeaux, Armateur Bruneaud fils, Caubet courtier; les deux Freres, de Quimper, Armateur Corbun, *idem* Courtier; l'Eliſabeth, de Rouen, Armateurs Goudal & Maſſac, *idem* Courtier; le S. François, de S. Vallery, Capitaine Pierre Blavet, Armateur Tavernier, Berliquet Courtier.

De Nantes, *le* 21 *Mars* 1764.

Importation.

De Marſeille, par le Navire *la Diane*, de Marſeille, du port de 150 tonneaux, Me Pierre le Cadre, 274000 ℔ de ſavon; 41 pieces d'huile d'olive; 1600 ℔ de coton en laine; 500 ℔ de coton filé; 1500 ℔ de ſené; 990 ℔ de jalap; 490 ℔ d'encens; 3400 ℔ d'amandes; 2000 ℔ de bois de fuſtel; 16 caiſſes de vin de liqueur; 750 ℔ de ſumac; 200 ℔ de liége en planches; 380 ℔ de ſouffre; 360 ℔ de verdet; 420 ℔ de jujubes; 200 ℔ de pomade; 216 ℔ de gomme arabique; 80 ℔ de capres; 86 milliers de bouchons de liege; 10400 ℔ d'alun; 288 ℔ de tartre; 264 ℔ de jus de limon; 290 ℔ d'yris; 140 ℔ de ſel ammoniac; 1100 ℔ d'eau de la reine d'hongrie; 4300 ℔ de manne; 790 ℔ de drogueries; 490 ℔ de quinquina; 780 ℔ de tamarin; 280 ℔ de figues; 190 ℔ d'eſquille.

De Roterdam, par les Navires l'*Imparfait*, de Rotterdam, du port de 30 tonneaux, Me Vauden Boches, & *la Fortune* de Rotterdam, du port de 100 tonneaux, Me Pieter Vaudermer, 48650 ℔ de fromage; 20910 ℔ de poivre; 15020 ℔ de couperoſe; 190 ℔ de girofle; 5240 ℔ d'alun; 3430 ℔ de bois moulu; 1854 ℔ de clincaillerie; 320 ℔ de jambon; 3900 ℔ de blanc de ceruſe; 20 futailles d'huile de poiſſon; 10050 buches de bois de campéche; 250 ſaumons de plomb; 3680 ℔ de garance; 400 ℔ de plomb à giboyer; 1900 poëles à frire; 800 ℔ de poix de Bourgogne; 1050 ℔ de mine-de-plomb; 14 pieces d'huile de lin; 104 futailles d'huile de morue; 24 barriques de ſouffre; 300 ℔ de merceries; 200 barbençons de terre; 100 caves de 6 flacons; 8 rames de papier.

De Bilbao, par les Navires *le S. Pierre*, de Bilbao, du port de 60 tonneaux, Me Pierre Ydoyaga, *Le S. Sebaſtien*, du port de 66 tonneaux, Capitaine François Dugalde, & *le Saint Nicolas* de Bilbao, du port de 60 tonneaux, Me Antoine Lopes, 38289 ℔ de laine; 360 pots de vin de Rancio; 57200 ℔ de morue ſeche; 400

citrons ; 17685 ℔ de fer en barre.

De Dort, par le Navire l'*Anne & Samuel*, de Dort, du port de 180 tonneaux, Me Sipke Rinkes, 7 tonneaux de feves ; 600 pains de fromages.

D'Hambourg, par le Navire *la nouvelle Societé*, de Breme, du port de 200 tonneaux, Me Johan Wiſchhuſen, 230 planches, 890 ℔ de bœuf ſalé ; 8 caiſſes de thé.

De Dantzic, par le Navire l'*Aſtrée* de Dantzic, du port de 200 tonneaux, Me Johann Havemiſter, 820 planches, 10 matéreaux, 60 ſoliveaux, 18500 douelles de merrain ; 1400 ℔ de cire jaune ; 48 poutres.

De Dublin, par le Navire *le Lizidore*, de Dublin, du port de cinquante-cinq tonneaux, M. Antoine Tipper, trois cens barrils, 50 tierçons de bœuf ſalé, 150 caiſſons de chandelles.

De Corck, par les Navires *la Bretagne*, de Londres, du port de 180 tonneaux, Me Willam Kennedy, & *le Dauphin*, d'Amſterdam, du port de 60 tonneaux, Me Joſeph Callens, 639 cuirs verts en poil ; 1779 barrils, 30 demi d°, 99 tierçons de bœuf ſalé.

De Zzée, par les Navires, *le jeune Jean*, de Zzée, du port de 130 tonneaux, Me Dingeman Smuel, & l'*Amour*, de Zzée, du port de 120 tonneaux, Me Meis Reling, 20 barrils de gaudron ; 4000 ℔ de fromages.

De Conisberg, par le Navire *le May verd*, de Bremen, du port de 200 tonneaux, Me David Reymerts, 19500 ℔ de cordage ; 278 ſoliveaux de ſapin de 30 pieds ſur 6 pouces ; 600 pieces de bois de merrain ; 120 morceaux de bois de chêne de 5 pieds ſur 6 pouces d'épaiſſeur.

D'Oſtende, par les Navires *le jeune Jacob*, d'Amſterdam, du port de 130 tonneaux, Me Dirk Koſter, & l'*Eſperance*, de Terver, du port de 180 tonneaux, Me Pieter Bauman, 6978 planches de ſapin de 9 à 10 pieds de longueur ſur un pouce $\frac{1}{4}$ d'épaiſſeur ; 723 pruſſes ; 2719 planches ; 600 pieces de bois de merrain ; 12 mats ; 18 eſparts ; 618 ℔ de mercerie ; 4 paniers de vin en bouteille.

D'Amſterdam, par les Navires *le jeune Tobie*, de Lemmener en Friſe, du port de 75 tonneaux, Me Eyſe Pieters ; *la Cigogne*, d'Amſterdam, du port de 100 tonneaux, Me Jacob Alberk ; *le jeune David*, d'Amſterdam, du port de 180 tonneaux, Me Thomas Janſe Bakker ; & *la Proſperité*, d'Amſterdam, du port de 60 tonneaux, Me Abraham Bredius, 406 planches de ſapin ; 1177 manches de gaffe ; 40 petits eſparts ; 23876 ℔ de poivre ; 121 barriques, 17 tierçons de bierre ; 850 ℔ de droguerie ; 800 planches ; 33 mats ; 76 groſſes de pipes ; 40780 ℔ de fromages ; 12000 ℔ de cercles de fer, 60 fléches marines ; 5195 ℔ de bloc & mine de plomb ; 7500 d° de plomb à giboyer ; 500 d° d'épiceries ; 760 de bois moulu ; 780 de colle forte ; 12 futailles d'huile de lin ; 1000 ℔ de couperoſe ; 1050 de garance ; 6 futailles d'huile de morue ; 5890 ℔ de clincaillerie ; 1287 douzaines de couteaux flamands ; 45 ℔ de baleine taillée ; 5250 de poëles à frire ; 60 de girofle ; 1200 de fil de fer ; 650 de terre d'ombre ; 500 de mercerie ; 130 d'orpiment ; 20 crics & 20 ℔ de vermillon.

De Dunkerque, par le Navire *le Solide*, de Morlaix, du port de 120 tonneaux, Me Jean Denis Poiret, 7 barrils d'huile de morue ; 103 d° d'harengs forets ; 195 d° d'harengs blancs ; 27870 ℔ de lin ; 66 canons de fer ; 340 boulets ; 24 pierriers ; 151 fuſils ; 900 ℔ de clincaillerie ; 750 de mercerie ; 105 de corne à lanterne ; 1700 aunes de calemande ; 110 aunes de camelot ; 425 aunes de camelot poliniz ; 430 ℔ de fil blanc ; 3 caiſſes d'élixir ; 320 rames de papier gris ; 282 ℔ de bois de ſaſſafras ; 1 jeu de moulin à ſucre peſant 6200 ℔ ; 100 pieces d'indienne.

DE L'ORIENT, *le 26 Mars* 1764.

Importation.

Le Navire *le Jean-Baptiſte*, du Cap, Capitaine Bripon, de Retu, eſt arrivé aujourd'hui du Cap, chargé de 1222 balles de poivre peſant 200 milliers ; 100 milliers de bois rouge ; 790 paquets de rottings pour la Compagnie des Indes, & de 203 boucauds, 12 quarts de ſucre terré ; 64 barriques, 38 boucauds, 13 tierçons de caffé ; 455 ℔ d'indigo.

DE DAX, *le 24 Mars* 1764.

Prix courans de quelques denrées pendant les quatre derniers Marchés.

Le 25 Février, *le Froment* s'eſt vendu 3 ″ 9 à 10, à 11 à 12, à 13 ſ ; le 3 Mars 3 ″ 5 à 6, à 9 à 10, à 11 & 12 ſ ; le 17

Mars 3 ᴴ 11 à 12, à 14 & 15 ˢ la meſure raſe peſant 34 ℔ poids de marc; *le ſeigle* le 2 Fév. 2 ᴴ 6 à 7 à 8 & 9 ˢ; le 3 Mars le même prix; le 10, 2 ᴴ 5 à 6 à 7 a 8 & 9 ˢ; le 17 2 ᴴ 5 a 6 & 10 ˢ la meſure raſe peſant 30 ℔; *le bled d'Inde* le 25 Février, 2 ᴴ 3 à 4 & 5 ˢ; le 3 Mars, 2 ᴴ 2 à 3 a 4 & 5 ˢ; le 10 même prix; le 17, 2 ᴴ à 4 à 5 & 6 ˢ, la meſure raſe peſant 32 ℔; l'*avoine*, le 25 Février 1 ᴴ 6 a 10 ˢ; le 3 Mars, 1 ᴴ 6 à 7 & 8 ˢ; le 10 même prix; le 17, 1 ᴴ 9 a 10 & 11 ˢ la meſure comble peſant 25 ℔; *le panis*, le 25 Février, 1 ᴴ 13 à 14 ˢ; le 3 Mars, 1 ᴴ 13 à 14 à 15 ˢ; le 10, 1 ᴴ 14 à 15 ˢ; le 17, 1 ᴴ 13 à 14 a 15 ˢ la meſure taſe; *le millet*, le 25 Février, 1 ᴴ 19 ˢ; le 3 Mars, 1 ᴴ 18 à 19; le 10, 1 ᴴ 19 à 2 ᴴ; le 17, 1 ᴴ 18 a 19 à 2 ᴴ la meſure.

Le vin vieux rouge & blanc, s'eſt vendu dans les mêmes Marchés, 81 à 84 ᴴ la barrique, contenant 300 pintes de Paris; le vin nouveau s'eſt vendu 60 ᴴ.

La meſure à Dax eſt la même pour tous les grains, & la différence du poids ne vient que du meſurage comble ou ras, & de la différence de la péſanteur ſpécifique de chaque grain; il ſe vend ici depuis longtems de très-bon ſeigle étranger, mais dont le prix reſte toujours au-deſſous de celui du pays de 2 à 3 ˢ par meſure.

Cet article nous a été fourni par un de nos Abonnés, qui nous écrit qu'il nous fera paſſer pendant quelque tems les prix courans de certaines denrées, & qu'il les relevera exactement ſur le regiſtre que le Greffier de l'Hôtel-de-Ville a ſoin de tenir à cet effet. « Il ſeroit à ſouhaiter, Monſieur, *ajoute-t-il*, qu'ils vous parvinſſent » directement, & avec les mêmes précautions des Villes du Royaume où ſe tiennent les principaux Marchés.»

Nous recevrons toujours avec reconnoiſſance tout ce qui nous ſera adreſſé dans la vûe de la plus grande utilité générale. Cet ouvrage doit être conſidéré, bien moins comme l'ouvrage des particuliers, que comme celui des Citoyens zèlés pour le progrès des faits utiles au Commerce & aux Négocians. Nous prions toutes les perſonnes, en état de nous en fournir ſur la vérité deſquels on puiſſe compter, de nous les communiquer. Si chaque particulier fait attention, qu'en répandant ſes lumieres, il mettra peut-être pluſieurs de ſes Compatriotes ſur la voie d'augmenter leur fortune privée, & de faire acquérir à la nation une nouvelle branche de Commerce & d'Induſtrie, pourra t il ſe refuſer à nos inſtances? Une des principales cauſes de l'état floriſſant du Commerce, & de tous les travaux lucratifs chez nos voiſins, c'eſt la perſuaſion où ſont parmi eux les bons Citoyens qu'ils doivent s'entrecommuniquer tout ce qui peut accroître la ſomme des connoiſſances ſolides. Leurs papiers publics très-multipliés, & lus par le Peuple même, ſont une preuve frapante de ce que nous avançons. Il reſulte de cette communication réciproque de vûes, de faits, d'obſervations & de découvertes économiques que rien n'échappe au Public de ce qui peut augmenter ou diminuer les avantages de la nation.

PRIX DES GRAINS *vendus dans la Halle de Paris, le Mercredi* 11 *Avril* 1764.

	ᴴ	ˢ	ᵈ		ᴴ	ˢ	
Froment, *le ſeptier*, peſant 240 ℔ . .	13						
Pluſieurs ont vendu,	11			à	12	10	
Meteil , . . , . .							
Seigle, ...	6			à	6	10	
Orge, ...	5	10		à	6		
Avoine	10	10		à	16	5	
Lentilles, ...	10			à	28		
D° à la Reine. . . .	15						
Haricots, ...	9			à	22		
Ronds	14			à	16		
Pois gris	9			à	12		
Pois verds, ...	10			à	32		
Feverolles	10			à	11		
Veſce	10			à	11		
Féves ſuiſſes . . .	8			à	18		
Navette	28			à	32		
Chenevis	13	15		à	14		
Sarraſin	6			à	7	10	
Millet	18			à	19		
Senevé							
Lin, ...							
Sainfoin	8			à	9		
Farine blutée, *le borſſeau*, ...	21	ˢ	9	à			28
Rémoulage	16	ˢ		à			30

PRIX DES GRAINS *vendus en ſacs ſur le Port de la Grêve, du 9 au* 11 *Avril.*

	ᴴ	ˢ		ᴴ	ˢ	
Froment, *le ſeptier*,	14 ᴴ	15				
Pluſieurs ont vendu	12		5	à 13	10	
Orge.	6			à 5		
Veſce	12			à 12	10	
Avoine en ſacs. . .	15					
Avoine en *banne*,	13			à 13	10	
Farine blutée , . .	30					

CHANGE DE LONDRES
avec différentes Places de l'Europe, le 3 Avril 1764.

Amſterdam, 2 uſances ½	36	6
D° a vue	36	4
Rotterdam 2 uſances ½	36	6
Hambourg 2 uſances ½	35	
Paris	30	5/16
D°. 2 uſances	30	1/16
Bordeaux, 2 uſances	30	
Cadix	37	3/4
Madrid	37	7/8
Bilbao	37	7/8 à 1/8
Livourne	47	3/8
Gênes	47	
Veniſe	49	7/8
Liſbonne	5	5
Porto	5	4
Dublin	8	3/4
Agio de la banque d'Holl.	3	1/8 a 1/4

Prix des Matieres d'or & d'argent, & de la Cochenille, à Londres le même jour.

Or en eſpéces	3 ℔	18 ſ	3 d
D°. en barres	3	18	3
Piéces de huit, appellées Grandes Pillares		5	2
D°. petites		5	2
Grandes Mexicaines		5	2
D°. petites		5	2
Argent en barres		5	3 3/8
Cochenille la ℔	1	3 ſ 9 d	à 14 ſ

PRIX DES FONDS PUBLICS EN ANGLETERRE, *le même jour.*

Actions de la Banque	fermé.
De la Com. des Indes	fermé
Actions de la Mer du Sud.	95
Anc. Ann. de la M. du S.	fermé.
D°. Nouvelles	83 3/4
D°. réduites à 3 p °/°	fermé.
D°. conſolidées à 3 p. °/°.	85 à 84 7/8
De la C. des I. à 3 p °/°.	fermé.
D°. de 1751, à 3 p °/°	83 1/8
D°. de la B. 1756 à 3 ½ p. °/°.	86 3/4
D°. 1758 a 3 ½ p °/°.	
D°. 1762 à 4 p °/°.	96 3/8 à 1/2
Bill. de la C. des I. prime.	au pair.
De l'Ech. 1763.	
Eſcompte	3 ſ
De la Marine payable en Mars.	
Eſcompte	
Annuités à longs term.	26 1/4
Souſcriptions 1763.	fermé
De la Marine à 4 p °/°	
D°. à 4 p. °/°. 1763.	

COURS DES CHANGES ET EFFETS PUBLICS *à Paris, le 11 Avril 1764.*

Changes.

Amſterdam	55	1/8 à 1/2
Londres	30	3/4
Hambourg	180	
Madrid	15	1 ſ 6 d
Cadix	15	1 à 6 d
Livourne	94	3/4
Lyon, Pâques		7/8

Effets publics.

Actions des Fermes	1012	1/2
Amortiſſ.		
Duplicata		
3e. Lotterie.		
2 ſ p ℔		
Emprunt, 50 millions	8	1/2
Annuités	475	
Coupons	95	
Colonies,	7	
Récepiſſé des Monnoyes,		

Compagnie des Indes.

Actions	825
Emprunt.	465
Promeſſes.	8 1/2

Epoques de la quatriéme Lotterie.

6e	
12.	9
8 à 10	9

Contrats.

Bretagne	8
Cuirs à 3 pour °/°	55 1/2
4 p °/°	
Sur la Ville de Paris	

Prix du Foin & de la Paille à Paris, le 10 Avril 1764.

Le foin s'eſt vendu à la porte S. Michel 35 à 40 ℔ le cent ; la paille a été vendue à la porte S. Martin 14 à 16 ℔ le cent.

Etiage de la riviére de Seine,

La Riviére étoit le jeudi 12 Avril 1764 à 4 pieds 3 pouces au-deſſus des plus baſſes eaux.

A Paris, de l'Imp. de VALLEYRE pere, rue S. Severin.

GAZETTE DU COMMERCE.

ANNE'E 1764. Du Samedi 7 Avril

DE CADIX, *le 6 Mars 1764.*

Extrait d'une Lettre écrite de cette Ville.

» SUivant les nouvelles de la Havanne, » Monſieur de la Cordova, ne ſçauroit être » ici avant le mois de Mai, & grace au fleg- » me de nos Buraliſtes, il ſe paſſera encore » trois mois avant que l'on délivre les » effets qu'il amene.

» Il n'y a guéres plus de cochenille ici » que dans les premieres mains, & dans » les ſecondes; on ſoutient la belle de 69 » à 70 Reaux. Un Vaiſſeau Hollandois » qui en portoit une forte partie à Amſ- » terdam, s'eſt perdu près de Quimper, » & l'on craint pour un autre Vaiſſeau, » parti dans le même tems. Cet évene- » ment a déjà cauſé une ſenſation à Amſ- » terdam.

» Il eſt entré cette ſemaine 62 Vaiſſeaux, » dont la moitié chargés de bled, plu- » ſieurs de morues & de légumes, mais » peu de marchandiſes ſéches.

Cours du Change.

Paris	77 ½ à 78
Londres	40
Amſterdam	97 à 97 ¼

DE MARSEILLE, *le 19 Mars 1764.*

Lettre de M. Aereboe, Agent & Conſul de S. M. Danoiſe à Alger, étant maintenant à Marſeille, à l'Auteur de la Gazette du Commerce.

Je me trouve depuis quelque-tems, Monſieur, à Marſeille, d'où je dois me rendre à Alger, en qualité de Conſul de Danemark, après avoir exercé les mêmes fonctions dans le Royaume de Maroc. J'ai eu occaſion de lire la Gazette du Commerce, & je l'ai lûe avec plaiſir pour mon inſtruction. Mais j'ai été auſſi confondu que ſurpris, de trouver dans la Feuille du Samedi troiſiéme Mars, l'extrait d'une Lettre de Marſeille, & d'un Auteur que vous louez, Monſieur, mais qui ne mérite pas vos éloges, s'il parle de tous les objets qu'il veut traiter, comme des affaires de la Compagnie Royale d'Afrique de Danemark qu'il ne connoît pas, & ſur laquelle il n'auroit pas dû hazarder aux yeux du public des fauſſetés, ou des imputations odieuſes. Il dit en effet que *les Danois*, *pag.* 138 *fourniſſent le Royaume de Maroc des articles de Marine de toute eſpece*, & dans la Note (*a*) » la Compagnie Danoiſe fournit » aux Maroquains, non-ſeulement toute » ſorte d'agrès & de matières propres à la » conſtruction, mais même des Vaiſſeaux » conſtruits. Cette même Compagnie fait » paſſer ſes fonds à Marſeille, de la ma- » niere qu'on l'indique dans cette Lettre.

L'Auteur a avancé tout cela de ſon chef & ſans preuve, & je lui réponds ici, non pour détromper le Public inſtruit qui nous rend plus de Juſtice, mais pour effacer des fauſſetés d'une Gazette qui ne doit contenir que des vérités utiles, que non-ſeulement le Danemarck ne fournit pas à Maroc des agrès, munitions de guerre & de marine, & des navires, mais n'en a jamais fourni; je ſuis en état de le dire & de l'affirmer, parce que j'ai eu l'honneur d'être employé à tous les Traités faits avec l'Empereur de Maroc, ayant été à Salé & à Saffy, le premier Conſul de S. M. Danoiſe, qui n'a jamais voulu conſentir

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

à fournir des armes aux ennemis des Puiſſances ſes alliées & ſes amies.

L'Auteur de la Lettre en queſtion, eſt donc tombé dans toutes les erreurs où ſe jettent ceux qui veulent parler de tout, & de ce qu'ils ne ſçavent pas. Je vous prie, Monſieur, d'inſérer ma Lettre comme la ſienne dans votre Feuille, afin de lui donner un exemple qu'il doit ſuivre.

J'ai l'honneur d'être, &c.

DE PARIS, *le 27 Mars 1764.*

Lettre à l'Auteur de Gazette du Commerce.

Une courſe de quelques jours hors de Paris, Monſieur, m'avoit fait interrompre la Lecture de vos Gazettes, je l'ai repriſe hier à mon retour, & j'ai trouvé dans le N°. 20. une réponſe à quelques-uns de mes doutes. Je remercie l'Auteur de la peine qu'il a priſe de me refuter. J'eſpere qu'il voudra bien me permettre de continuer mes queſtions ; je les ferai les moins triviales & les plus courtes que je pourrai.

Y auroit-il, pour commencer, de l'indiſcrétion à prier l'Auteur de la réponſe à mes doutes, de nous apprendre, quel eſt le juſte milieu qu'il tient entre *le tranchant*, dit-il, *de l'Auteur de la Lettre du N°. 6. & l'extrême timidité de l'Auteur de la Lettre du N°* 18, auxquelles il a aſſigné N°. 20., le rang qu'elles mériroient entre elles. C'eſt ce joint qu'il n'eſt pas donné à tout le monde d'appercevoir, qu'il eſt eſſentiel de ſaiſir, & que le Public, j'oſe le mettre en avant, ſera bien aiſe de voir tracé par une bonne main ; il n'eſt pas poſſible que le zèle patriotique de l'Auteur de la Lettre N°. 20. ſe refuſe à cette invitation. Je le prie de plus d'être bien convaincu que je ne ſuis point *de ces gens qui ne rendent hommage à la vérité, que pour en arrêter plus ſûrement les effets.* Je n'ai aucun intérêt perſonnel à éloigner l'inſtant de l'exportation de nos grains, parce que je ne ſuis ni d'eſpece, ni d'état à profiter de l'engourdiſſement général.

Mais on me fait ici l'honneur de m'interroger, on veut voir ſi je ſuis inſtruit. *Quelles ſont donc ces fautes qu'ont faites les Anglois*, me dit-on, avec ſévérité ? *montrez-nous vos Mémoires très-ſecrets ſur cette partie.* Je n'ai de Mémoires très-ſecrets ſur aucune partie, mais j'ai lû dans un ouvrage immortel, je veux dire les Elémens du Commerce, depuis la page 123, juſques & compriſe la page 130 de la premiere partie, que *la gratification accordée en Angleterre à l'exportation des grains, a chargé l'Etat d'une dépenſe ſuperflue.* Voilà donc une faute. J'ai encore lu quelque part, que la diſette s'étant fait ou craindre, ou reſſentir, il y a quelques années en Angleterre, le Gouvernement effrayé prit auſſi-tôt le parti d'arrêter l'exportation des grains & de permettre l'importation dans la vûe de rétablir l'abondance ; mais que ce moyen n'ayant pas réuſſi, les Anglois l'avoient promptement abandonné, reconnoiſſant que dans pareil cas, il faut laiſſer la ſortie toujours libre en retenant cependant la gratification, & qu'il ſuffit de lever l'interdiction ſur l'entrée des grains étrangers, attendu que la chereté des grains nationaux ſuffit pour les retenir dans l'intérieur, & pour en attirer du dehors. Voilà donc *deux fautes* que l'expérience a fait appercevoir aux Anglois dans la police de leurs grains, je dis *deux fautes*, outre celles que mon Antagoniſte rapporte, comme *les ſeules que l'Hiſtoire*, dit-il, & les *Statuts d'Angleterre nous apprennent.* Si j'en ſçais deux capitales de plus que lui, combien d'autres que nous, peuvent-ils en ſçavoir de locales de particulieres que nous ignorons, preuve apparente que les Anglois en ont fait beaucoup dans cette partie, qui en eſt très-ſuſceptible.

Mais la difficulté fut-elle encore plus grande, dit mon Adverſaire, *eſt-ce un bon conſeil, que de ne rien tenter* ? Eſt-ce donc ne rien tenter, demanderais-je à mon tour, que de modérer les impoſitions, d'augmenter les objets de travail & de conſommations intérieures, de procurer de l'aiſance au Laboureur, de bien établir la circulation de nos grains, de faire refluer dans nos Provinces, l'argent concentré à Paris, de laiſſer acquérir au reſſort de ſpéculation entre le Laboureur & le Marchand, tout le jeu dont il a beſoin, de donner aux préjugés contraires le tems de ſe diſſiper, de guetter & d'anéantir tous les obſtacles d'infidélité & de terreur qui peuvent ſe rencontrer dans le paſſage, même ménagé, de la plus onéreuſe gêne à la liberté la plus ſalutaire, d'interdire toute entrée aux grains & farines étrangeres,

& enfin de proportionner, petit à petit, la ſortie des nôtres à nos récoltes ? C'eſt, ſi je ne me trompe, arriver au même but, auquel tend l'Auteur de la réponſe à mes doutes, plus lentement à la vérité, mais avec précaution, ſûreté, & dès-lors ſans crainte de remords ni d'inconvéniens.

Chacun fait de ſon vin, de ſon ſucre, de ſon drap ce qu'il lui plaît, les vend à qui il le juge à propos, au prix qui lui convient, & le bled ſeul ne profiteroit pas de la liberté accordée à toutes les autres propriétés! Qui eſt-ce qui reclame contre cette liberté future ? On propoſe ſeulement de l'amener petit à petit & avec méthode. Le Commerce du vin, du ſucre & du drap eſt moins ſuſceptible de monopoles & de fraudes que celui du bled : il n'y a pas de danger à ſe paſſer de vin, il y en a beaucoup à manquer de pain, nous recueillons plus de vins que notre propre uſage & nos ventes à l'Etranger n'en conſomment ? les vins que nous exportons, ne ſçauroient tarir ou épuiſer ceux que nos païſans boivent, parce qu'ils ne ſont, ni de la même eſpèce, ni de la même qualité, les vins ſupérieurs ſortent, & les petits nous reſtent. On ſe retranche ſur l'uſage du ſucre, on ménage ſon habit, on le porte mauvais, dans le cas de la trop grande chéreté de ces deux marchandiſes, mais l'eſtomach admet-il de pareils tempérammens ? La faim ſeule lui donne la loi & n'en reçoit de perſonne, rien ne remplace le bled, c'eſt ce qui fait qu'il eſt de premiere néceſſité, & que ſa marche intéreſſe tous les individus plus particuliérement que celle des autres denrées.

Je laiſſe derriere-moi beaucoup de ſujets de replique qui exigeroient des diſſertations, & je vole aux aſſertions impoſantes de mon Adverſaire.

1°. *Dans la moitié de la France*, dit-il, *ce que les hommes ne conſomment pas d'orge & même de bled, ce que les greniers n'en peuvent contenir, eſt donné aux cochons.* Peut-on prendre ſur ſoi d'affirmer de pareils faits ? & quand ils ſeroient vrais, ils prouveroient tout au plus, que le défaut de circulation de Province à Province, étoit cauſe que l'une manquoit, tandis que l'autre regorgeoit, & que celle-ci, faute de déboucher de proche en proche pour ſes grains, étoit obligée d'en nourrir les cochons ; mais cela n'empêcheroit pas que pour pendant à ce tableau, on ne voye les peuples de la Baſſe-Bretagne, des Cévennes, &c., manquer de pain & ſe nourrir de laitages, de choux & de chataignes.

2°. *En 1709, les bleds que le Gouvernement fit venir ne ſervirent point à la ſubſiſtance nationale, ils furent gâtés faute de vente* : C'eſt bien pour le coup, qu'on nous regarde comme des enfans ; l'autorité *des témoins* prétendus *reſpectables*, dont on s'appuye, eſt ici en pure perte.

3°. *On eſt aſſez d'accord, qu'il y a environ 16 millions d'ames en France, au lieu de 15.* Dès que c'eſt une affaire de convention, & attendu que le mot *environ* corrige un peu l'aſſertion ; je ne replique plus.

Mais finiſſons l'analiſe de la réponſe à mes doutes, par un relevé de quelques points où l'Auteur reſte en contradiction avec lui-même : je ſçais bien qu'il les a laiſſées échapper pour m'éprouver, auſſi vais-je les ſaiſir pour répondre à la plaiſanterie.

1°. Il nous reſte donc, dit-il, environ 20 millions de ſeptiers de grains excédens de notre conſommation, d'une année, *ſans compter les pommes de terre*, & plus bas il établit que le François ne conſomme plus de bled que l'Anglois, que parce que le premier n'a que cela pour vivre, & qu'*il ne cultive point de pommes de terre* qui le nourriroient plus agréablement. Il y a donc, où il n'y a pas de pommes de de terre en France, cela eſt à volonté.

2°. Il convient que ſi notre excédent de 20 millions de ſeptiers de grains, ou la demi-année de notre conſommation venoit à ſortir du Royaume, ou ſeulement la moitié, & que la récolte de l'année ſubſéquente fût mauvaiſe, il ſeroit fort à craindre que nous ne fuſſions contrains de racheter cher ce que nous aurions vendu à bon marché. Il trouve que cette objection eſt preſſante, & voici comme il la détruit. *La ſeule précaution*, (il faut donc des précautions préliminaires) *de ne ſe ſervir que de vaiſſeaux François pour emporter nos grains nous garantira*, dit-il, *de cet affreux inconvenient, parce qu'elle nous mettra*, ſelon lui, *dans l'impoſſibilité abſolue de faire ſortir ſeulement cinq millions de ſeptiers de grains, ou le $\frac{1}{4}$ de l'excédent de notre conſommation annuelle, attendu qu'il faudroit pour ce ſeul quart, 2 milles vaiſſeaux de 300 tonneaux, & qu'ils*

n'exiſtent pas en France, ce ſont ſes propres paroles. Par conſéquent, continue-t-il, *pour exporter tous les ans ſeulement un million de ſeptiers de bled, il faudra qu'il ſoit conſtruit exprès* 300 *Vaiſſeaux, de* 150 *à* 200 *tonneaux, car nous n'en avons pas aſſez pour des objets plus lucratifs.* Mais l'Auteur de la Lettre N°. 20. abuſe ici de ma déference pour lui; qu'il daigne me ſuivre, je n'altere point ſon texte. Il veut permettre tout-à-l'heure la ſortie de nos grains, je dis tout à l'heure, car il me gronde d'avoir propoſé un délai, il exige en même-tems qu'il ne s'en exporte que ſur nos ſeuls Vaiſſeaux François, nous n'en avons cependant pas aſſez ſelon lui, pour des objets plus lucratifs. Il ne ſortira donc point de grains, & c'eſt en permettre & défendre tout à la fois l'exportation; car compte-t-il qu'on en conſtruira pour une branche de Commerce de moindre profit que toutes celles qu'on néglige ? Cela me paroît difficile à ſuppoſer; mais paſſons ſur la difficulté. Voila les places de Commerce convaincues de la néceſſité & de l'avantage pour elles de bâtir les 300 Vaiſſeaux de 150 à 200 tonneaux, tels qu'il les demande *exprès* pour la traite des grains; pour les projetter, les mettre ſur le chantier & les lancer à la mer, ces Vaiſſeaux, il faut des matières, des capitaux & du tems. Pendant la guerre que nous venons de terminer, nous avons perdu beaucoup de bâtimens marchands. Depuis la Paix nous n'en avons pas lancé à l'eau une cinquantaine dans nos différens Ports, Faut-il encore admettre pour plaire à mon Antagoniſte, que nous avons & les matières & l'argent: qu'il daigne au moins nous accorder du tems pour les employer, & qu'il ſuſpende pour cet effet l'exportation, pour laquelle il paroît ſi preſſé; ſans quoi les Etrangers qu'il veut très-légitimement exclure, reſteront en poſſeſſion du tranſport de notre ſuperflu; & les Hollandois, qui dans le ſeul cours de cette année, ont déjà, & excluſivement à nous, chargé à Nantes & au Havre pour les ſeules Villes de Bordeaux & de Marſeille plus de 4000 tonneaux de nos bleds, continueront non-ſeulement à nous fruſtrer des bénéfices du tranſport & de la Navigation, mais ils rendront inutile la précaution & l'expédient qu'il a donné de n'exporter nos grains à l'Etranger que ſur les ſeuls Vaiſſeaux françois, pour nous aſſurer qu'il n'en ſortira jamais un quart de notre excédent annuel.

Raiſonnons ſans humeur ni prévention. Les maladies & traitemens des grains, les moyens de les enmagaſiner à moins de frais poſſibles, & de les conſerver ſans d'énormes déchets, ſont ignorés en France; à peine nous doutons-nous qu'il y ait des biais à prendre ſur tous ces objets œconomiques. C'eſt encore une queſtion de ſçavoir ſi, pour l'avantage de la ſeule circulation de nos grains, il faut permettre des magaſins de bled en deçà, ou au-delà de 10 lieues autour de Paris, Gazette du Commerce, N°. 25. & l'on doit préſumer que tout ſur pareille matiere, fera queſtion & tâtonage chez un peuple naturellement vif, & peu familiariſé avec les vrais principes. Le défaut d'habitude rendra d'abord chers & difficiles les verſemens de grains d'une Province dans l'autre; ce ne ſera qu'à l'aide du tems & de l'expérience, que la libre circulation intérieure viendra à bout de ſe frayer des paſſages plus courts & plus aiſés. Car enfin les communications par terre d'un Bourg à un autre Bourg, & d'un marché à un autre marché voiſin, ſont-elles bien ouvertes dans les trois quarts de nos Provinces ? Nos charrois ſont-ils à bon marché ? Nous manquons de voiture & de bêtes de charge, nos rivieres, faute d'entretien, ſont dangereuſes, non navigables les trois quarts de l'année & preſque dénuées de Batteaux de tranſport; en un mot, les obſtructions ſont générales, l'engourdiſſement invétéré, & les membres du corps rural ſont preſque déſſechés; laiſſons leur prendre de la nourriture, attendons que les ſécrétions ſe faſſent bien, & nous entrerons en lice après. Mon Adverſaire, n'écoutant que les mouvemens de ſon cœur vraiment patriote, eſt preſſé d'aller au ſecours des pauvres Fermiers & des malheureux Laboureurs qui ne retirent pas, faute de débouchés pour leurs grains, les frais de Culture, & le bénéfice qu'ils doivent en attendre; ſes vûes ſont droites & reſpectables, je leurs rends l'hommage qui leur eſt dû, & je me pique de les partager; mais il ne connoît pour remede à ces maux deſtructifs de l'Agriculture que la prompte & ſubite

exportation de nos grains à l'Etranger ; moi je prétends qu'une juſte proportion dans l'aſſiette, la répartition, le recouvrement des impoſitions générales, une ceſſation abſolue de corvées dans les campagnes, un prompt retour de l'argent de la Capitale dans les Provinces, & une liberté irrévocable de circulation de nos grains dans l'intérieur du Royaume bien établie, ſans reſtriction ni méfiance, opéreront plus ſûrement le défrichement des terres abandonnées, le ſur-hauſſement de la denrée en queſtion & l'aiſance du Laboureur. Je dis que ces quatre moyens, uniquement employés pendant un certain tems, doivent fixer toute l'attention du Gouvernement, & nous amener inſenſiblement à l'abondance, & par gradation à l'exportation de nos grains à l'Etranger ; je dis que le niveau du prix & de la quantité proportionnée du bled dans chaque Province, doit être occaſionnée par la circulation intérieure avant de ſonger à leur ſortie, & que cette ſimple & méthodique marche rendra l'écoulement du ſuperflu de nos grains, plus nourri & plus durable, puiſque la pente qu'ils ſuivront vers les marchés extérieurs, ſera entretenue par le bon marché & l'abondance. Je dis enfin pour finir, que ſi l'exportation de nos grains à l'Etranger étoit permiſe demain, les Ports par leſquels elle devroit ſe faire, commenceroient par en épuiſer tout d'un coup la Province, dans laquelle ils ſe trouveroient placés, le remplacement ne s'en feroit pas à méſure faute d'un mouvement égal & conſtant dans la circulation, il y auroit interruption dans la ſortie, & ſi grande chéreté peut-être dans la vente, que nos Concurrens ſiniroient par obtenir la préférence vis-à-vis des conſommateurs, & par nous dégouter pour longtems de l'entrepriſe. L'Auteur de la réponſe à mes doutes, ambitionne l'unique avantage *de faire participer*, dit-il *nos denrées au prix que vaut la denrée dans les marchés étrangers*. Moi j'aſpire à l'heureux inſtant, où les dépenſes & les profits de la Culture prélevés, nous ſerons un jour en état de livrer la denrée à plus bas prix que tous nos voiſins.

J'ai l'honneur d'être, &c.

DE MARSEILLE, *le* 12 *Mars* 1764.

Exportation du 3 *Janvier au* 10 *Mars.*

Pour Navarin, par la Pinque *S. Joſeph*, Capitaine Louis Charras, 14 ballots de londrins ſeconds ; 18 ſacs de caffé peſant 3636 ℔ ; 1 barrique d'indigo peſant 432 ℔ ; 1 d° de ſucre en pain peſant 546 ℔ ; 1 ballot de gallons d'or & d'argent ; 1 ballot d'étoffes en dorures ; 1 d° de draperie ; 90 tonneaux vuides ; 36 faix de cercles de bois.

Pour Corfou en Morée, par les Pinques, *les Ames du Purgatoire*, Capitaine Joſeph Cocly, & *S. Felix de Valois*, Capitaine Joſeph Caudiere, 21 ballots de londrins ſeconds ; 8 barriques, 30 quintaux de ſucre en pain ; 36 barriques, 70 ſacs, 217 quintaux de caffé ; 19 ballots de draps ; 10 quintaux de bois de fernambouc ; 30 d° de grenaille ; 1 barril de cochenille peſant 215 ℔ ; 6 caiſſes de prunes peſant 850 ℔ ; 2 barriques d'indigo peſant 972 ℔ ; 1 caiſſe d'or & d'argent ; 1 ballot d'indienne.

Pour Satalie, par la barque *Sainte Roſe*, Capitaine Jean-Baptiſte Aycard, 38 ballots de draps ; 81 ſacs de caffé ; 2 barrils d'indigo ; 1 d° de cochenille ; 1 balle de poivre ; 550 quintaux de fer de Suede ; 1 barrique de cloux.

Pour Acre, par la Barque l'*Aimable Thereſe*, Capitaine Jean-Ange Caffe, 47 ballots de londrins ſeconds ; 10 d° de londres larges ; 3 barriques de caffé peſant 1040 ℔ ; 1600 barres de fer peſant 96640 ℔ ; 1 barril de cochenille peſant 218 ℔ ; 22 barriques d'amandes peſant 17175 ℔ ; 4 barrils d'étain peſant 2079 ℔ ; 9 barrils de ſucre en pain peſant 5220 ℔ ; 1 d° de grabeau d'indigo peſant 303 ℔.

Pour Conſtantinople, par la Polacre l'*Amitié*, Capitaine Amant le Febvre, 55 ballots de londrins ſeconds ; 4 d° de londres larges ; 1 caiſſe de bonnets ; 3 d° d'étoffes en dorures ; 1 d° de claincaillerie ; 51 ſacs de gingembre peſant 8395 ℔ ; 1 caiſſe de benjoin peſant 170 ℔ ; 44 barriques de ſucre en poudre ; 588 quintaux d° ; 13 d° de ſucre en pain peſant 7073 ℔ ; 1 barril d'indigo peſant 173 ℔ ; 130 pains de plomb peſant 31053 ℔ ; 4 barrils de cochenille peſant 957 ℔ ; 50 ballons de papier ; 547 ſacs de caffé peſant 74469 ℔ ; 30 barrils d'acier peſant 3920 ℔.

Pour Chipres, par le Vaiſſeau l'*Heureux Jacque-Philippe*, Capitaine Antoine Gan-